

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 21 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 21 mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

Etaient présents : M. Didier MARQUET, M. Maurice CIRON, M. Guy DELAMARCHE, Mme Nathalie CORMIER SENCIER, M. Jérôme ALLAIRE Adjoints, M. Laurent BENOIT, Mme Alice BRUNEAU, M. Christophe BOIVIN, Mme Karine PARIS, Mme Fabienne DEVINAT, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Amanda LEPAGE, Mme Sandrine GAUTIER

Excusés : Mme Valérie DENEUX (pouvoir M. Guy DELAMARCHE), M. David BURON, M. Alain CREN, Mme Sylvie MAYOTE, M. Christophe CHARLES

Absents : Mme Annie DAVARD

Secrétaire de séance : M. Guy DELAMARCHE

Date de convocation : le 15 mars 2018

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2018, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

Intercommunalité

Information sur les ateliers suite à la fusion Laval agglomération/Pays de Loiron

Voirie-eau/assainissement-environnement espaces verts

Patrimoine

1. Choix de la maîtrise d'œuvre pour le lotissement Le Clos des Rochettes
2. Participation au nouvel appel offre en tant que membre adhérent au groupement commande pour l'achat d'électricité par le coordonnateur Territoire d'énergie Mayenne
3. Vote acquisitions foncières par la commune

Ressources humaines et finances

4. Mission le Centre de gestion pour le recrutement du remplacement congé maternité
5. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2017
6. Vote des taux impositions 2018
7. Vote de la participation à l'adhésion AFCCRE des communes de Forcé et Parné sur Roc
8. Vote de la subvention du budget commune au budget lotissement du Moulin de la Roche
9. Vote des affectations de résultat de l'exercice 2017
10. Vote des budgets : commune et lotissement du Moulin de la Roche

Vie scolaire

11. Vote des horaires des écoles pour la rentrée septembre 2018

Enfance-jeunesse

12. Tarifs activité du laser game pour les vacances d'avril 2018

Acteurs de la vie locale

13. Validation des marchés SPS et CT pour les travaux des vestiaires

Questions diverses

Bilan médiathèque

Rectificatifs :

Tarifs activité du laser game et du trampoline

Erreur matérielle délibération vote budget 2018 Le Clos des Rochettes donc rectificatif noté dans la délibération du vote des BP 2018

I-Intercommunalité

A l'occasion de la fusion Laval Agglomération et du Pays de Loiron, il est proposé de continuer les ateliers sur les différents thèmes. La fusion sera effective le 1^{er} janvier 2019.

Voici les ateliers ouverts à tous les conseillers. Il est toujours possible de s'inscrire.

Atelier	Elus référents	Date 1ère réunion	Pour Entrammes			
Aménagement mobilité et habitat *	B. Bourgeois D. Mouchel M. Peigner	jeudi 29 mars à 18h00 salle Ambroise Paré au premier étage de l'Hôtel Communautaire	D.Marquet			
Développement économique et agriculture *	Y. Borde N. Bouillon	lundi 19 mars de 18h00 à 20h00 salle Ambroise Paré au premier étage de l'Hôtel Communautaire	G.Delamarche			
Culture tourisme Patrimoine *	JL. Deulofeu D. Pillon A. Guinoiseau	mercredi 4 avril à 16h30 salle Ambroise Paré au premier étage de l'Hôtel Communautaire	M.Ciron			
Environnement *	JL. Deulofeu L. Michel	mercredi 4 avril à 18h30 salle Eugène Ionesco au rez-de-chaussée de l'Hôtel Communautaire	F.Devinat			
Eau Assainissement *	JL. Deulofeu B. Maurin	mercredi 28 mars à 18h30 salle Eugène Ionesco au rez-de-chaussée de l'Hôtel Communautaire	G.Delamarche			
Services à la population *	C. Lefort B. Bourgeois	vendredi 30 mars à 18h30 salle Ambroise Paré au premier étage de l'Hôtel Communautaire	M. Ciron			
Finances **	A. Boisbouvier C. Le Feuvre	mardi 20 mars à 18h30 salle Ambroise Paré au premier étage de l'Hôtel Communautaire	J.Allaire			
Ressources humaines *	JM. Bouhours C.Le Feuvre		J.Allaire (selon la date)			

* : Comme évoqué dans les invitations précédentes, vous avez la possibilité de solliciter d'autres élus de vos communes respectives qui souhaiteraient se joindre à cet atelier.

** : Comme l'an dernier, cet atelier est ouvert aux Maires et/ou à leurs adjoints aux finances des 34 communes concernées.

II-Voirie

Réouverture du tronçon du chemin communal à proximité de la Chevallerie :

Suite à leur demande pour la réouverture d'un chemin communal (plus d'entretien depuis plusieurs années). Cela permettrait de redistribuer un accès vers la route de la Malandrie.

La commune a déjà effectué des démarches auprès des riverains et de la préfecture. La préfecture confirme la possibilité de rouvrir le chemin aux randonneurs et permettre la chasse.

L'association Inter-Amnés propose d'aider à l'aménagement du chemin. Des barrières et des clôtures seront à mettre en place pour la délimitation des zones.

Les agents communaux ont débroussaillé pendant 3 jours et installeront les pieux de façon mécanique. L'association se chargera de poser le fil de fer.

Affaire à suivre.

III-Patrimoine

Marché pour la maîtrise d'œuvre du lotissement communal :

L'ouverture lors de la commission, de quatre plis reçus ainsi que la vérification des pièces du marché et de l'adéquation avec notre dossier.

Lors de la réunion du 07/03/18, la commission a statué sur la notation technique et vous propose donc de retenir la société Kaligéo.

N°23/2018 - Objet : Résultat du marché lancé pour la maîtrise d'œuvre du lotissement Le Clos des Rochettes

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est rappelé aux conseillers, la délibération du 10 janvier 2018 portant sur le lancement du marché adapté afin d'attribuer la maîtrise d'œuvre du lotissement communal, le Clos des Rochettes.

La commission Patrimoine présente les 4 offres. Conformément au règlement de la consultation, un questionnement par mail, dans le respect des règles de la concurrence, a donc été réalisé pour une remise à niveau des offres et l'optimisation financière.

Suite à cette présentation, il vous est proposé de retenir la maîtrise d'œuvre Kaligéo (53810 Changé) sur la prestation de base pour un montant de 21 400 € HT.

L'option 1 loi sur l'eau sera validée sous réserve d'une nécessité pour un montant de 2 650 € HT.

L'option 2 d'un montant de 100 € HT par lot, aide à la commercialisation reste à finaliser par la commission pour prendre la décision sur cette option.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-RETIENT l'offre de la maîtrise d'œuvre Kaligéo (53810 Changé) sur la prestation de base pour un montant de 21 400 € HT.

L'option 1 loi sur l'eau sera validée sous réserve d'une nécessité pour un montant de 2 650 € HT.

L'option 2 d'un montant de 100 € HT par lot, aide à la commercialisation reste à finaliser par la commission pour prendre la décision sur cette option.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre

Informations :

***Le grand Chemin :** étude en cours de Sofil pour densifier la tranche numéro 2, analyse pour mise en place de plus de logement social ?

Cela pourrait permettre d'augmenter les parcelles du Clos des Rochettes ?

***Acquisitions Foncières :**

L'ensemble des personnes a été contacté et un accord pourrait aboutir.

Surface 158 077m² pour un cout global de 534 700€.

Report du vote pour les acquisitions foncières par la commune, dans l'attente de l'avis des Domaines.

***Demande Achat de terrain dans le centre bourg :**

Une proposition de prix de terrain a été formulée au demandeur.

Attente de leur retour et à revoir en commission

*Ancien Local CA :

Demande ADMR sur le local, attente du retour de la commission acteur de la vie local et revoir pour l'utilisation par le Coin des fripons.

(Séparation possible d'après l'ADMR en attente)

N°24/2018 - Objet : Groupement de commande pour l'achat d'électricité par le coordonnateur Territoire d'énergie Mayenne (anciennement SDEGM) en qualité de membre adhérent

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est rappelé que la commune a adhéré au groupement de commande d'achat électricité de Territoire d'Energie Mayenne (précédemment SDEGM) par délibération du 10 décembre 2014.

Le groupement a pour objet un achat répétitif pour une durée illimitée à compter de la notification de la convention ratifiée par l'ensemble des membres constitutifs.

Le coordonnateur du groupement est Territoire d'énergie Mayenne. Il est chargé de recenser les besoins et de conduire l'appel d'offres puis de retenir un fournisseur d'électricité.

La CAO du groupement est celle du coordonnateur.

Après une première consultation pour la période 2016 à 2018, **Territoire d'Energie Mayenne** lance un nouvel appel d'offre qui sera effectif au 1^{er} janvier 2019 pour les contrats avec des seuils de puissances souscrites supérieures à 36KVa (tarifs « jaunes » et tarifs « vert »).

Les indemnités du coordonnateur prévues dans la convention initiale restent inchangées :

-tarif jaune (puissance souscrite comprise entre 36 et 250 kVa) prix unitaire de 70 €

-tarif vert (puissance souscrite supérieure à 250 kVa) : prix unitaire de 90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et 1 abstention,

-**DONNE MANDAT** au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les informations relatives aux différents points de livraison directement auprès des distributeurs et fournisseurs.

-**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Entrammes. Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

-**S'ENGAGE** à compléter le fichier Excel « fiche de collecte » mise en ligne sur le site internet **Territoire d'Energie Mayenne** avant le 23 avril 2018. A défaut de cette transmission en temps, l'adhésion ne sera pas prise en compte.

-**S'ENGAGE** à ratifier la convention constitutive et de la retourner à **Territoire d'Energie Mayenne** avant le 23 avril 2018.

IV-Ressources humaines et finances

1-Ressources humaines

N°25/2018 - Objet : Recours au service intérim du Centre de gestion 53

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commission Finances-RH a pris connaissance d'un prochain congé maternité. Aussi, il est proposé de recourir au Centre de gestion pour recruter en vue du remplacement sur le poste durant cette absence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-**INDIQUE** que les crédits seront inscrits au BP 2018

-**AUTORISE** le maire à signer ce contrat en intérim.

Séance du 21 mars 2018

Commune Entrammes

2-Finances

Présentation du compte administratif puis du compte de gestion 2017

N°26/2018 - Objet : Approbation des Comptes administratifs 2017

Selon l'article L.2121-14 du CGCT,

Les comptes administratifs dressés par M. MARQUET Didier, maire, sont présentés par Monsieur ALLAIRE Jérôme, adjoint aux finances.

Lors du vote des comptes administratifs de l'exercice 2017, M. MARQUET Didier, Maire, se retire de la séance.

1° Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels sont résumés :

Compte administratif Commune :

CA 2017 Commune	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2017	1 680 629.90
Recettes 2017	1 647 326.21
Déficit de l'exercice 2017	-33 303.69
Excédent fonctionnement 2016 reporté	1 003 273.22
Résultat de clôture de 2017	881 708.37
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2017 (y compris restes à réaliser 2016)	1 059 619.67
Recettes 2017	837 581.14
Déficit de l'exercice 2017	-222 038.53
Déficit d'investissement 2016 reporté	- 273 122.37
Résultat de clôture de 2017	- 404 602.24
Total de clôture 2017 des 2 sections:	477 106.13

Intégration des résultats des budgets annexes eau et assainissement :

Investissement : excédent eau (102 766.15 €) - déficit assainissement (-12 207.49 €)
soit + **90 558.66€**

Fonctionnement : excédent eau (188 692.72 €) + excédent assainissement (28 833.41 €)
soit + **217 526.13 €**

Compte administratif Lotissement « Moulin de la Roche » :

CA 2017 Lotissement	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2017	25 248.25
Recettes 2017	0.35
Déficit de l'exercice 2017	25 247.90
Report fonctionnement 2016	0€
Résultat de clôture de 2017	-25 247.90
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2017 (y compris restes à réaliser 2016)	0€-

Recettes 2017	0€
Déficit de l'exercice 2017	0€
Report investissement 2016	0€
Résultat de clôture de 2017	0€
Total de clôture 2017 des 2 sections:	-25 247.90€

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que la comptabilité annexe (lotissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 °Reconnait la sincérité des restes à réaliser 2016

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés (ci-dessus)

Vote à main levée pour l'adoption des CA 2017 :

Commune : à l'unanimité

Lotissement : à l'unanimité avec 1 abstention

Le Conseil municipal, après un vote à main levée, adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune et celui du lotissement Le Moulin de la Roche à l'unanimité avec une abstention.

N°27/2018 - Objet : Approbation des Comptes de gestion 2017 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval.

Après la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 pour la commune, et le lotissement du Moulin de la Roche.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°-Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-APPROUVE les comptes de gestion de 2017

Puis, il est discuté des taux imposition pour l'année 2018 pour permettre à la commune de faire face aux investissements de rafraîchissement de la salle des fêtes, de continuer les travaux commencés dans la salle omnisports, de réaliser les vestiaires etc...

N°28/2018 - Objet : Vote des taux d'imposition 2018

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 16363 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune d'Entrammes,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

-la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le maire présente l'état de notification des bases prévisionnelles 2018 : augmentation de 1% par l'Etat. La commission Finances propose une augmentation de 1% pour 2018.

Un vote à main levée est réalisé pour connaître l'avis des conseillers sur cette proposition d'augmentation de 1% : 12 pour, 0 contre et 2 abstentions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité avec 2 abstentions,

-AUGMENTE de 1 % les taux d'imposition pour 2018 :

Désignation des taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxes d'habitation	16.65%	16.82%
Taxe foncière bâti	18.88%	19.07%
Taxe foncière non bâti	39.51%	39.90%

-CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

N°29/2018 - Objet : Répartition de l'adhésion AFCCRE entre les communes Entrammes, Forcé et Parné-sur-Roc

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Cette adhésion AFCCRE (association française du Conseil des communes et régions d'Europe) est réglée par la commune d'Entrammes.

Année 2017	233 €
Année 2018	234 €

La délibération n'a pas été réalisée pour l'année 2017. Aussi, il est proposé de regrouper la participation de l'année 2017 et l'année 2018 sur cette délibération. Cette répartition est faite selon le nombre d'habitants dans chaque commune.

2017		
Parné-sur-Roc	1300 habitants *0.051 €	66.30 €
Forcé	1006 habitants *0.051 €	51.31
2018		
Parné-sur-Roc	1300 habitants *0.051 €	66.30 €
Forcé	1006 habitants *0.051 €	51.31

Soit un total de 132.60 € pour la commune de Parné-sur-Roc et de 102.62 € pour la commune de Forcé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-DONNE son accord pour cette répartition

-INDIQUE qu'un titre de recette sera émis à l'encontre des deux communes pour les montants suivant 132.60 € pour la commune de Parné-sur-Roc et de 102.62 € pour la commune de Forcé

N°30/2018 - Objet : Versement d'une subvention du budget commune 2018 vers le budget lotissement Le Moulin de la Roche 2018

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que le versement de la subvention du budget commune 2018 vers le budget lotissement Le Moulin de la Roche 2018 était prévu sur le budget 2017 pour financer la fin des travaux. Cependant, cette écriture n'a pu se faire sur 2017.

En effet, réglementairement, une subvention supérieure à 25 000 € nécessite de produire une délibération.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil, de voter une subvention du budget commune 2018 vers le budget lotissement Le Moulin de la Roche 2018 pour un montant de 25 247.90 € :

1 contre, pas d'abstention et 13 pour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité.

-PREND note du contexte expliqué ci-dessus

-DONNE son accord pour inscrire au budget commune 2018 la somme de 25 247.90 € pour le versement au budget lotissement Le Moulin de la Roche

-CHARGE Monsieur le Maire de mettre en oeuvre cette délibération

N°31/2018 - Objet : Affectation des résultats - Exercice 2017

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- **Budget communal :**

Résultat de l'exercice 2017	Fonctionnement	Déficit	-33 303.69 € €
	Investissement	Déficit	-222 038.53 €
	Résultat global	Excédent	881 708.37€

- **Affectations au BP commune 2018 :**

Section fonctionnement	Excédent reporté (002)	387 371.03 €
Section investissement	Déficit reporté (001)	-404 602.24 €
	Excédent de fonctionnement (1068) y compris les restes à réaliser 2017 : (-256 129.60 €+166 394.50 €)	494 337.34 €

- **Affectations au BP lotissement Le Moulin de la Roche 2018 :**

Section fonctionnement	Déficit reporté (002)	-25 247.90 €
------------------------	-----------------------	--------------

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

- -DONNE son accord pour ces affectations de résultat au titre de l'exercice 2018.

A présent, les budgets 2018 de la commune et des deux lotissements Moulin de la Roche et Le Clos des Rochettes sont présentés et mis au vote avec la reprise des résultats n-1.

N°32/2018 - Objet : Vote du budget principal et annexe 2018

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission finances, présente les budgets primitifs de la commune, du lotissement « Moulin de la Roche » et rectifie une erreur matérielle dans la délibération n°18-14/02/2018 portant sur le vote du budget du lotissement Le Clos des Rochettes pour 2018.

Budget primitif de la commune 2018 :

Section de fonctionnement : 2 011 814.06 €

Section d'investissement : 1 553 996.87 €

Budget annexe lotissement « Moulin de la Roche » 2018 :

Section de fonctionnement : 25 247.90 €

Section d'investissement : 0 €

Budget annexe lotissement « Le Clos des Rochettes » 2018 :

Section de fonctionnement : 225 600 €

Section d'investissement : 225 600 €

Un vote a lieu à main levée pour l'adoption du budget commune à l'unanimité, du budget lotissement du Moulin de la Roche : 1 contre, 0 abstention et 13 pour et le budget du Clos des Rochettes à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-ADOpte le budget principal 2018 à l'unanimité, à la majorité (13 pour et 1 contre) pour le budget du Moulin de la Roche et à l'unanimité pour le budget du Clos des Rochettes, tels qu'ils ont été présentés,

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget commune				
Budget lotissement Le Moulin de la Roche	25247.90	25 247.90	0€	0€
Budget lotissement Le Clos des Rochettes	225 600 €	225 600 €	225 600 €	225 600 €

V-Vie scolaire

N°33/2018 - Objet : Horaires des écoles publiques à compter de la rentrée de septembre 2018

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Le décret du 24 janvier 2013 instaure l'organisation de 4.5 jours par semaine pour les écoles maternelles et primaires.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire permettant une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-

journées réparties sur 4 jours, sous réserve d'une demande conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'école.

Les conseils d'école : maternelle et primaire se sont réunis le 9 janvier 2018 pour demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques pour la rentrée 2018.

Le Conseil municipal a suivi cette demande lors de sa séance du 10 janvier 2018

La dérogation a été acceptée par l'Inspection académique.

A présent, le Conseil doit se prononcer sur les nouveaux horaires applicables aux écoles publiques à compter de septembre 2018 :

Ecole maternelle et Ecole élémentaire, lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30-11h30 et 13h30-16h30

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 1 abstention

-**RETIENT** les horaires proposés par la commission scolaire

-**PRECISE** que ces horaires seront diffusés dans un mot aux parents d'élèves

-**CHARGE** Monsieur le Maire de les mettre en oeuvre

Pour information les horaires de l'école privée retournant également à une semaine de 4 jours sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

- Matin : 8h30 - 11h30
- Après-midi : 13h30 - 16h45

Il est à rappeler que la fermeture de classe validée ne pourra être revue qu'à la rentrée en fonction du nombre réel d'enfants scolarisés.

La commission souhaite avancer à la mi-juin les inscriptions pour la rentrée de septembre. Les formulaires seront donc transmis aux parents à la mi-mai.

Mise à jour de la plaquette de présentation des écoles publiques

La commission souhaite une mise à jour de la plaquette avec notamment : suppression partie TAP, mise à jour des activités scolaires, mise à jour des activités APE, insertion d'un focus sur la méthodologie d'apprentissage employée à l'école maternelle.

Modification tarifs pour septembre 2018

La commission propose au conseil de revenir à la logique de tarification qui était en vigueur avant le passage à 4 jours $\frac{1}{2}$ soit :

- Garderie du matin : INCHANGEE
- Garderie du soir incluant gouter : 2€13 / garde
- Mercredi : Identique à celui d'une journée « petite vacance »
- Suppression du tarif accueil du mercredi matin.
- Suppression du tarif TAP

Délibération à réaliser au mois d'avril

Planning agents

La réorganisation des plannings des agents est en cours. A ce jour, un manque d'effectif a été constaté sur le temps de cantine. Des solutions sont à l'étude.

Relecture PEDT

La commission a annoté le PEDT pour être relayé à l'équipe des agents municipaux en charge de la jeunesse. Il est valide pendant 5 ans et la CAF l'utilise pour le versement des subventions.

La commission propose d'y ajouter les points suivants :

- Conseil municipal des enfants
- Participation des jeunes au bulletin municipal (à voir avec commission Communication).

VI-Enfance-jeunesse

N°34/2018 - Objet : Tarifs pour les sorties Laser game et Trampoline pendant les vacances d'avril 2018

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Durant les vacances d'avril, une activité Laser game est proposée par le service. Il vous est proposé de fixer le tarif suivant pour 2 parties par jeune :

TARIF 1 : quotient >1100	16,64 €
TARIF 2 : 900<quotient<1100	16,12 €
TARIF 3 : quotient</=900	15,60 €

Il vous est également proposé de voter le tarif pour une activité Trampoline :

TARIF 1 : quotient >1100	13.76
TARIF 2 : 900<quotient<1100	13.33
TARIF 3 : quotient</=900	12.90

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-VALIDE les tarifs proposés ci-dessus

-CHARGE le maire de les mettre en œuvre

VII-Acteurs de la vie locale

Le permis de construire a été déposé.

La commission continue d'avancer sur le dossier en parallèle, c'est-à-dire établir le cahier des charges, la consultation des entreprises.

Les contrôles amiante et plomb ont été effectués. Le bornage de propriété doit être effectué, son montant est de 490 euros.

N°35/2018 - Objet : Résultat de la consultation lancée pour les missions SPS, CT et sondage des sols pour le marché des vestiaires

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du marché des vestiaires, il est nécessaire d'avoir un coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé). Aussi, une consultation a été lancée auprès de 4 coordonnateurs SPS, Dekra, AC2S, Société, Apave.

La commission a étudié les offres.

Aussi, il est proposé au Conseil de retenir l'entreprise AC2S pour la mission SPS, pour un montant de 800 € HT, le nombre de réunions est à revoir si besoin. Il faut préciser que le taux horaire est de 40 € HT au besoin pour des réunions supplémentaires.

Pour le sondage géotechnique, 3 entreprises ont été consultées, seules deux entreprises ont répondu. Il vous est proposé de retenir Fondasol pour un montant estimé de 1590€ HT selon la nature et le nombre des sondages réalisés. Aussi, les sondages seront payés au prix unitaire. Pour le chantier, il faut compter entre 6 et 9 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-RETIENT l'entreprise AC2S pour la mission SPS pour un montant de 800 € HT, le nombre de réunions sera à revoir si besoin. Le taux horaire pour des réunions supplémentaires est de 40€ HT au besoin.

-VALIDE l'entreprise Fondasol pour un montant de 1590€ selon la nature et le nombre des sondages réalisés. Aussi, les sondages seront payés au prix unitaire

-AUTORISE Monsieur le maire à signer les deux marchés

2-La Mayenne à table : renouvellement de l'événement : le 14 juillet 2018.

L'idée est que chaque Mayennais invite quelqu'un. Avec de nouvelles attractivités comme feu d'artifice, armada de bateaux, guinguette etc...

Des cartes seront distribuées aux personnes désireuses d'en inviter d'autres, et la personne ayant obtenu le plus grand nombre d'inviter sera à l'honneur. Pirocthecnie sera sous forme de mallette. (celle-ci est de 700 euros, peut être participation d'une autre commune ?).

L'avancée du projet peut être suivie sur lamayenneatable@radiofrance.com. Savoir qui sera présent ? Bénévoles ? Associations ? Avoir du monde pour la sécurisation ! Notamment l'arrivée des voitures. La commission contactera les associations d'Entrammes.

3-Rooming

La commission avance sur la mise à jour des contacts, dans Rooming pour test, avant ouverture à celles-ci.

Pas de questions diverses.

VIII-Questions diverses

Bilan médiathèque retour : report du sujet quand Valérie Deneux présente

Liste banque alimentaire au 16 mars 2018 :

10 foyers sont inscrits représentant 21 bénéficiaires

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 mars 2018 :

102 personnes réparties 49 hommes et 53 femmes, 89 indemnisables

Prochains évènements :

24 avril	15h45	Carnaval
We ascension		Séjour jumelage avec Rosendahl
8 mai		Armistice

Prochaines réunions :

27 mars	20h00	Commission Patrimoine
30 mars	17h45	Commission voirie
5 avril	20h00	Commission RH et finances
12 avril	20h00	Commission communication
16 mai	20h30	Conseil municipal

Prochain Conseil municipal le 11 avril 2018 à 20h30
Séance levée à 22h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération N°23-21/03/2018/016 - Résultat du marché lancé pour la maîtrise d'œuvre du lotissement Le Clos des Rochettes

Délibération N°24-21/03/2018/016 - Groupement de commande pour l'achat d'électricité par le coordonnateur Territoire d'énergie Mayenne (anciennement SDEGM) en qualité de membre adhérent

Délibération N°25-21/03/2018/016 - Recours au service intérim du Centre de gestion 53

Délibération N°26-21/03/2018/017 - Approbation des Comptes administratifs 2017

Délibération N°27-21/03/2018/017 - Approbation des Comptes de gestion 2017 dressés par Mme Lurson, Trésorière du Pays de Laval

Délibération N°28-21/03/2018/018 - Vote des taux d'imposition 2018

Délibération N°29-21/03/2018/018 - Répartition de l'adhésion AFCCRE entre les communes Entrammes, Forcé et Parné-sur-Roc

Délibération N°30-21/03/2018/018 - Versement d'une subvention du budget commune 2018 vers le budget lotissement Le Moulin de la Roche 2018

Délibération N°31-21/03/2018/018 - Affectation des résultats - Exercice 2017

Délibération N°32-21/03/2018/019 - Vote du budget principal et annexe 2018

Délibération N°33-21/03/2018/019 - Horaires des écoles publiques à compter de la rentrée de septembre 2018

Délibération N°34-21/03/2018/020 - Tarifs pour les sorties Laser game et Trampoline pendant les vacances d'avril 2018

Délibération N°35-21/03/2018/020 - Résultat de la consultation lancée pour les missions SPS, CT et sondage des sols pour le marché des vestiaires

Séance du 21 mars 2018
Délibérations prises de
n°23 à 35 /2018

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MARQUET	Didier		BOIVIN	Christophe	
CIRON	Maurice		GAUTIER	Sandrine	
DENEUX	Valérie	Excusée-Pouvoir	CHARLES	Christophe	Absent excusé
DELAMARCHE	Guy		MAGNYE	Sandrine	
CORMIER SENCIER	Nathalie		MAYOTE	Sylvie	Absente excusée
ALLAIRE	Jérôme		BRUNEAU	Alice	
LEPAGE	Amanda		PARIS	Karine	
DEVINAT	Fabienne		CREN	Alain	Absent Excusé
BENOIT	Laurent		DAVARD	Annie	Absente
BURON	David	Absent excusé			